

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, salle des fêtes, 14 place de la mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Catherine LHÉRITIER, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 5 juillet 2021

Présents :

MMES ALLION COURTOIS, COURVOISIER, GACOIN, LHÉRITIER, PACCHIANI, PIEDECAUSA, ROUSSEAU, SABATER et SAUPIN.

MM BLOUIN, BURNHAM, BRISSON, BRUNEAU, DELORY, DERRÉ, FLEURY, MARÉCHAL, NAVEREAU, TROFLEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

- Monsieur FOUCHAULT a donné procuration à Madame PACCHIANI ;
- Madame RYGIERT a donné procuration à Monsieur BRUNEAU

Absents excusés : Monsieur GUYARD était absent

Secrétaire de séance : Monsieur TROFLEAU a été désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de séance du 30 avril 2021 : Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I. INFORMATIONS

1.1 Etat Civil

Madame le Maire donne les informations sur les actes d'Etat Civil de la commune depuis le mois d'avril 2021 :

- Naissances : 7 naissances ;
- Mariages : 1 mariage ;
- Décès : 4 Décès ;

1.2 Urbanisme

Madame le Maire donne les informations sur les dossiers d'urbanisme de la commune depuis le mois d'avril 2021 :

- 16 Déclarations de travaux, (14 acceptée et 1 refusée) ;
- 5 Permis de construire ;
- 10 Droits de Préemption urbains non requis ;
- 1 Permis de démolir

1.3 Retour de commission

- o Commission scolaire du 8 juin 2021

Madame COURVOISIER informe que la consultation des entreprises relative aux travaux des sanitaires des écoles maternelle et élémentaire a été réalisée mais sans succès. L'architecte tente d'obtenir une solution. Il a trouvé deux entreprises qui lui ont répondu. Une commission est prévue le lundi 12 juillet à 20h30 afin de discuter sur les travaux et les devis.

- o Commission vie associative

Madame GACOIN donne les informations suivantes :

- La commission a donné un avis favorable suite à la demande de l'ASCO pour l'éclairage au stade,
- La commission a rendu un avis favorable suite à la demande de l'association de Pétanque pour agrandir le terrain actuel,
- La commission a rendu un avis favorable suite à la demande de l'association de tennis pour le changement de l'éclairage d'un court de tennis,
- La commission a émis un avis favorable suite à la demande de l'association de Badminton pour l'équipement sollicité,
- La commission est favorable pour qu'un pas de tir couvert soit réalisé. Cette structure sera partagée entre l'association des Archers de Chouzy et le club de Pétanque.

D'autres petits aménagements pris en charge par les services techniques sont en cours de programmation :

- Zone bétonnée pour le nettoyage des chaussures avant vestiaires au stade,
- Remise en état de l'ancien local chaufferie pour le stockage des ballons au stade,
- Remise en fonctionnement de l'éclairage du parking au stade,
- Pose d'un grillage avec maillage fin pour la pétanque,
- Installation de 2 bancs le long du court de tennis

Aussi, la commission a validé une convention entre la collectivité, les associations et les clubs sportifs pour la mise à disposition des locaux communaux.

Les différents échanges sur la réflexion sur les critères d'attribution des subventions n'ont pas abouti, le sujet sera donc remis à l'ordre du jour de la prochaine Commission « Vie associative ».

o Commission Développement économique Agglopolys

Monsieur BRUNEAU donne l'information que les communes peuvent bénéficier d'aides pour soutenir les commerçants.

Madame LHERITIER a fait part à la commission, des initiatives développées à Valloire-sur-Cisse.

o Commission Assainissement

Monsieur BURNHAM informe que le budget assainissement est un budget annexe au budget général d'Agglopolys. Il est alimenté par les recettes des administrés et s'équilibre avec ces dernières.

Il précise que le 4 juin, il s'est rendu à préfecture, à la cellule eau mis en place en début d'année 2021.

Aussi, la commission du cycle de l'eau Agglopolys se réunit le 8 juillet 2021 et a pour objet la rénovation de la station d'épuration de Blois.

1.4 Lancement de consultation des travaux d'aménagement sécuritaire et mise en accessibilité PMR de la rue de la poste et de la Loire

Madame le Maire précise que l'appel à candidature pour les travaux d'aménagement sécuritaire et de mise en accessibilité PMR de la rue de la poste et de la Loire a été publié le 23 juin 2021.

La clôture du dépôt des offres est le vendredi 9 juillet à midi.

L'ouverture des offres se fera le lundi 12 juillet 2021 à 9h00. Le bureau d'étude ORLING retenu pour ce marché de travaux fera une première analyse des offres à la suite de l'ouverture.

Il a fourni un plan d'aménagement avec un trottoir plus large à gauche, en direction de Blois et une déviation définitive pour que les poids lourds ne passent plus en centre bourg.

1.5 Colos apprenantes (15 au 21 août à Poitiers)

Madame le Maire annonce que le dispositif Les "colos apprenantes" est renouvelé cette année.

La commune propose des séjours « découverte » durant le mois d'août. Les séjours sont ouverts à toutes les familles. Les places sont limitées à 20 enfants âgés de 12 à 15 ans. Les colos apprenantes se dérouleront la semaine du 15 au 21 août 2021 à Poitiers avec « cap juniors ».

Madame ALLION n'a reçu que deux candidatures.

1.6 Accueil jeune – semaine d'animation (du 19 au 23 juillet 2021 avec PEP 41)

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune organise une semaine d'animation du 19 au 23 juillet 2021 en journée pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans (sous réserve de la situation sanitaire).

Afin de connaître les attentes des jeunes, un questionnaire leur avait été adressé et une réunion d'échange a eu lieu le samedi 5 juillet 2021.

La commune a signé une convention de partenariat avec PEP 41 pour l'organisation de 10 demi-journées d'animation.

A ce jour, sur une capacité d'accueil de 24 enfants, 22 jeunes se sont inscrits (14 jeunes de 11 à 14 ans et 8 jeunes de 14 à 17 ans). Le local dédié se situe 6 rue de l'Abreuvoir, Chouzy-sur-Cisse 41150 Valloire-sur-Cisse. Des petits travaux d'entretien et d'achat de mobilier ont été effectués.

1.7 Fête nationale du 14 juillet 2021

Le déroulement de la fête Nationale est le suivant :

- 11h00 départ du défilé de la salle des fêtes avec l'harmonie « La renaissance » pour la pose de gerbe au monument aux morts
- 11h45 allocution suivie d'un vin d'honneur dans la cour de la Mairie
- 12h00 Vin d'honneur dans la cour de la mairie ou selon la météo, dans la salle des fêtes
- De 16 à 19h00, animations dans le pré Fonteneau (en face l'étang) avec buvette des pompiers
- 19h00, apéritif avec la fanfare « La Saugrenue »
- 20h00, repas républicain avec le Food Truck « Taco – Loco »
- 22h00, Retraite aux flambeaux
- 23h00, Feu d'artifice

Les conditions sanitaires : port du masque conseillé, gel hydroalcoolique, messages réguliers pour demander le respect des règles sanitaires.

1.8 Séminaire le vendredi 27 août 2021

Madame le Maire organise un séminaire de réflexion avec l'ensemble des élus sur les sujets d'actualité et les projets à venir afin d'affiner la stratégie financière de la commune sur plusieurs années.

I. AFFAIRES GENERALES

2.1 Modification statuts syndicat intercommunal de vidéo protection

Le syndicat intercommunal de vidéo protection a approuvé par délibération en date du 18 mars 2021 la modification des statuts et l'extension du périmètre du syndicat intercommunal suite à l'adhésion des communes de Cellettes, Chaumont-sur-Tharonne, Herbault, Mareuil-sur-Cher, Nouan-le-Fuzelier et Vouzon.

Vous trouverez en annexe ladite délibération.

Il convient donc au conseil municipal de Valloire-sur-Cisse, en qualité de membre du syndicat intercommunal de vidéo protection de délibérer sur ces modifications.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'extension du périmètre aux communes de Celettes, Chaumont-sur-Tharonne, Herbault, Mareuil, Nouan-le-Fuzelier et Vouzon, avec effet au 1^{er} août 2021,
- Approuve la modification de l'article 1 des statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection.

2.2 Amende de police et convention Maitrise d'Ouvrage Unique (MOU) pour la rue de la poste et de la Loire avec le Conseil départemental 41

Suite aux travaux du SMAEP, d'enfouissement des réseaux des rues de la poste et de la Loire, des travaux de voirie vont être réalisés en fin d'année 2021, voire début d'année 2022, selon les conditions météorologiques.

Ces travaux, afférents à la sécurité routière consistent à réaliser des aménagements afin de diminuer la vitesse et rendre accessible les rues aux piétons et de les partager avec les véhicules.

Afin de participer au financement, il est possible de conclure avec le Conseil Départemental :

1 - Convention de maîtrise d'ouvrage unique et Récupération du FCTVA

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Valloire-sur-Cisse doit passer une convention avec le Conseil départemental 41 afin :

- D'assumer la maîtrise d'ouvrage unique sur l'opération de travaux de voirie Rue de la Poste et de la Loire. Le département participe financièrement aux travaux de réfection de la couche de roulement.
- De lui permettre la récupération du FCTVA pour les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 58, ceux-ci étant réalisés sur le domaine public départemental.

2 - Une Demande de subvention au titre des amendes de police

Madame le Maire expose que la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police afin de l'aider à financer des travaux afférents à la sécurité routière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- La demande au Conseil Départemental d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage unique et pour la récupération du FCTVA,
- La demande d'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police,
- L'engagement à réaliser les travaux de voirie Rue de la Poste et de la Loire,
- L'autorisation à Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2.3 Règlement du cimetière de la commune déléguée de Chouzy-sur-Cisse

Madame le Maire, suite à l'aménagement d'un nouvel espace cinéraire composé d'un columbarium de 20 cases et de 6 cavurnes près du jardin du souvenir, soumet le règlement du cimetière communal de Chouzy-sur-Cisse correspondant.

Ce règlement est joint à la note de synthèse afin de permettre de délibérer sur toute la réglementation du cimetière communal.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce règlement.

Le règlement du cimetière est adopté à la majorité, (20 pour et 2 abstentions) des membres du conseil municipal.

2.4 Urbanisme : accès au lotissement de la Fourmilière

Madame le Maire informe le conseil municipal que la réflexion sur le PLUi est bien avancée et la zone de la Fourmilière, déjà identifiée en zone 2 AUh dans l'actuel PLU est confirmée sur le PLUI HD en zone 1 AU (soit à urbaniser).

Il convient d'aménager une sortie de cette zone au carrefour du Tertre et de Villesavoir.

En conséquence, le terrain situé à cet endroit (parcelles ZI 19 et ZI 127) a vocation à servir d'accès au futur lotissement.

Le conseil municipal doit délibérer sur le projet d'accès au lotissement de la Fourmilière.

Le projet d'accès au lotissement de la Fourmilière du carrefour du Tertre et de Villesavoir est adopté à la majorité, (20 pour et 2 abstentions) des membres du conseil municipal.

II. FINANCES

3.1 Tarif cantine et ALSH 2021-2022

Madame le Maire rappelle les tarifs de la cantine et de l'ALSH qui, depuis septembre 2019, n'ont pas subis d'augmentation.

Les tarifs pour la cantine et l'ALSH pour l'année 2020/2021 étaient les suivants :

Prix du repas	Année 2020/2021
Repas enfant	3,47 €
Repas à partir du 3ème enfant	2,81 €
Repas enseignant ou intervenant	5,65 €

Tarifs des mini camps par semaine	
Tarif unique	Année 2020/2021
	41,41 €

Tarifs des sorties	
Tarif unique	Année 2020/2021
	4,14 €

Tarifs périscolaires (ALSH et gouter du soir inclus) 2020/2021

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient Familial en €	Q.F. ≤ 620	620 > Q.F. ≤ 850	850 > Q.F. ≤ 1100	1100 > Q.F. ≤ 1350	Q.F. > 1350
Tarif Forfait Matin et Soir	2,18 €	2,80 €	3,61 €	3,75 €	3,89 €
Tarif Forfait Matin ou Soir	1,46 €	1,87 €	2,38 €	2,49 €	2,59 €
Tarif 1/2 Mercredi	5,11 €	6,54 €	8,39 €	8,72 €	9,08 €
Tarif Mercredi	8,03 €	10,28 €	13,19 €	13,71 €	14,27 €

- **Tarifs pour les vacances scolaires (Enfants habitants la commune de VALLOIRE-SUR-CISSE et enfants qui n'habitent pas la commune mais qui sont en vacances chez les grands-parents qui habitent la commune) 2020/2021**

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient Familial en €	Q.F. ≤ 620	620 > Q.F. ≤ 850	850 > Q.F. ≤ 1100	1100 > Q.F. ≤ 1350	Q.F. > 1350
Tarifs à la journée	8.36 €	9.86 €	11.38 €	12.89 €	15.60 €

- Tarifs pour les vacances scolaires (Enfants habitants hors commune) 2020/2021

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient Familial en €	Q.F. ≤ 620	620 > Q.F. ≤ 850	850 > Q.F. ≤ 1100	1100 > Q.F. ≤ 1350	Q.F. > 1350
Tarifs à la journée	13,86 €	15,36 €	16,88 €	18,39 €	21,10

- **Tarif 2020/2021 pour l'enfant titulaire d'un PAI et qui apporte son repas :**
 - o Tarif prestation pause méridienne 2.29 €

Le conseil municipal doit délibérer sur ces tarifs pour l'année 2021/2022

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le maintien des tarifs 2020/2021 pour l'année scolaire 2021/2022.

3.2 Repas des aînés de 11 novembre 2021

Madame le Maire souhaite renouveler le repas du 11 novembre pour l'année 2021 en faveur des aînés.

Pour cette cérémonie une représentation musicale est souhaitée. Madame GACOIN a reçu un devis d'un montant de 1 567.60 € TTC de la part de Madame TROTTIER Nathalie, auto-entrepreneur pour une prestation musicale.

Le prix d'un repas est estimé à 39.50 € et sera préparé par le restaurateur Les trois marchands d'Herbault.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la prestation musicale proposée par Madame TROTTIER Nathalie au tarif de 1 567.60 € TTC et le prix du repas proposé aux aînés par le restaurateur « Les trois marchands » au prix de 39.50 € par personne (gratuit pour les personnes de plus de 70 ans) pour l'organisation du repas des aînés 2021.

3.3 Décisions modificatives

Madame le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

La présente décision modificative au budget 2021 propose d'opérer les virements de crédits comme suit :

En investissement :

- 2121 (Terrains nus) : + 6 000 €
- 2152 (voirie) : - 6000 €

En fonctionnement :

- 61558 (Entretien et réparation sur autres biens mobiliers) : + 7 000 €
- 6226 (Honoraires) : + 3 200 €
- 6455 (Cotisation pour assurance du personnel) : + 4 000 €
- 6228 (Rémunération intermédiaire) : + 8 000 €
- 654 (Admission en non-valeur) : + 500 €
- 6068 (Achat d'autres matières et fournitures) : - 22 700 €
- 6817 (Dotations pour dépréciations des actifs circulants) : + 600 €
- 6811 (Dotations aux amortissements sur immobilisations) : - 600 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces virements de crédits ci-dessus.

3.4 Admission non-valeur

Madame le Maire informe le conseil municipal que, Monsieur le Trésorier de Blois agglomération a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la Commune.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 475.37 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les admissions en non-Valeur pour un montant de 475.37 €.

3.5 Participation financière des familles

Madame le Maire, suite à l'organisation de la semaine d'animation pour les jeunes de 11 à 17 ans, rue de l'abreuvoir à Valloire-sur-Cisse, propose de demander une participation financière d'un montant de 40 € par enfant aux familles des jeunes participants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation financière d'un montant de 40 € par enfant pour la semaine d'animation du 19 au 23 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire



Catherine LHERITIER